

Journal Municipal – Janvier 2020 – N° 45 www.manziat.fr

# **COMMISSION COMMUNICATION**

### MON VILLAGE INVITE L'HUMOUR

L'humour permet de nous rapprocher les uns des autres et de passer de délicieux moments de partage et de joie. L'idée de «mon Village Invite l'Humour» est d'amener l'humour dans les petits villages comme le nôtre. Le festival est parrainé par Jean-Christian Fraiscinet du célèbre duo « les Bodin's ».

Ce 1er festival itinérant destiné aux territoires ruraux sera présent à Manziat le samedi 8 février à 20h avec 4 artistes : Marlène Bouvier, Martial Panico, Cedrick Marronnier et StF pour 4 x 30 mn de spectacle.











### **OU ACHETER VOS BILLETS?**

### A la mairie de Manziat :

10 € pour les Manziatis 12 € pour les extérieurs

### Sur le site du festival :

Uniquement au tarif de 12 € www.monvillageinvitelhumour.com/Manziat

## **Sommaire**

Communication	01	
Mairie	02	
Urbanisme	03	
Zoom sur nos associations	04	
Séance du conseil du 23.10.2019	08	
Séance du conseil du 27.11.2019	10	

Manziat Infos n° 45 1 Janvier 2020

### MAIRIE

### **ELECTIONS MUNICIPALES 2020**

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Les conseillers seront élus pour 6 ans. Depuis la loi du 17 mars 2013, c'est le scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête qui s'applique pour les communes à partir de 1 000 habitants.

A Manziat, les listes doivent être complètes (19 personnes). Elles doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Les Manziatis utiliseront un seul bulletin de vote mentionnant une liste de candidats aux élections municipales et une liste de candidats au mandat de conseiller communautaire.

Pour voter aux élections municipales il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 07 février 2020. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, l'électeur doit présenter, le jour du scrutin, sa carte électorale (conseillé) et une pièce d'identité (obligatoire).

Les dispositions de l'article L.66 du code électoral prévoient la nullité des bulletins de vote "portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance". De même l'article R. 66-2 précise que sont nuls les bulletins "qui comportent une mention manuscrite". Le fait de rayer un ou plusieurs noms entre dans ces cas de nullité.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrages obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.



### Nos équipes vous accompagnent dans la transition énergétique avec Linky

Dans un monde de l'énergie en profonde mutation, les pouvoirs publics ont confié à Enedis la mission d'installer des compteurs communicants Linky chez l'ensemble de nos concitoyens.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la modernisation du réseau public de distribution qui est nécessaire pour réussir la transition énergétique tout en garantissant un acheminement et une distribution de l'électricité de qualité.

Enedis peut ainsi toujours mieux vous accompagner dans votre politique énergétique

### L'arrivée du compteur dans votre commune, c'est...



Un début du déploieme qui s'achèvera en mars 2020

Une entreprise de pose engagée aux côtés d'Enedis : SOLUTIONS 30



Toutes les communes sont concerner dans le département, pour 120 0000 compteurs installés à date

# En France Linky c'est... 35 millions de compteurs posés à fin 2021 de 3 000 chniciens de pose a quotidien

### L'arrivée de Linky chez les Manziatis en 3 étapes



Le client reçoit un courrier d'Enedis lui présentant les modalités de remplacement du compteur

Un technicien procède au remplacement du compteu en une trentaine de minutes Le client découvre les fonctionnalités de Linky, sur son espace client

### Un numéro vert:

0 800 054 659 Service & appel gratuits



### **COMMISSION URBANISME**

### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Dans la continuité de l'article urbanisme en première page du Manziat Infos d'avril 2019, consacré à la fin de notre POS (**P**lan d'**O**ccupation des **S**ols) au 31 décembre 2019, un nouveau chapitre vient de s'ajouter au livre règlementant les POS depuis 20 ans. Pour comprendre l'histoire de ce livre, reprenons les principaux chapitres depuis l'origine.

Tout d'abord, les POS ont été créés par la Loi d'Orientation Foncière le 30 décembre 1967 afin de classifier toutes les parcelles d'une commune en différentes zones (naturelle, agricole, constructible habitat, etc...). La Loi SRU du 13 décembre 2000 (Solidarité et Renouvellement Urbain) a programmé le remplacement progressif des POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec pour principal objectif la limitation de l'artificialisation des sols, au motif que les POS sont souvent trop gourmands en espaces constructibles par rapport au PLU.

La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, a transmis la compétence de l'élaboration des PLU communaux aux intercommunalités pour devenir des PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Cette Loi ALUR rend également caduque les POS au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en prévoyant une prorogation jusqu'au 27 mars 2017 pour les POS qui font l'objet d'une transformation en PLU communal avant la date de caducité de 2016. Cette même année, le 20 décembre 2014, la Loi dite Simplification de la Vie des Entreprises, crée un régime dérogatoire pour les POS qui font l'objet d'une transformation non pas en PLU communal, mais en PLUi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : dans ce cas, la prorogation s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2019 au plus tard.

La commune de Manziat étant engagée dans l'élaboration d'un PLUi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 notre POS aurait dû être caduque (le PLUi n'étant pas encore adopté). Le retour au RNU (**R**èglement **N**ational d'**U**rbanisme) s'imposait donc à notre commune du fait qu'il n'existait plus de document d'urbanisme : la règle de la construction limitée aurait dû être applicable et de ce fait aucune construction nouvelle n'aurait pu être possible en dehors des parties densément urbanisées.

Afin de se préparer au mieux au passage au RNU au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune de Manziat a demandé au service d'application du droit des sols de la DDT (**D**irection **D**épartementale des **T**erritoires) une formation sur le contenu du RNU. En France, il reste 1102 communes en 2019 concernées par cette mesure du retour au RNU, dont Grièges, Feillens, Laiz, Cormoranche sur Saône qui ont participé à nos 2 demi-journées de formation des 22 octobre et 9 décembre.

La commission Urbanisme composée d'élus et du personnel de la Mairie en charge des dossiers d'urbanisme était prête pour le passage du règlement POS au règlement RNU. Plusieurs dossiers d'urbanisme ont dû être déposés et finalisés avant fin 2019, au risque de perdre la constructibilité.

Or, dernier coup de théâtre le 23 décembre : les services de l'Etat nous informent que les communes concernées par un POS bénéficient d'une nouvelle prorogation de leurs documents d'urbanisme accordée par l'Assemblée Nationale pour un an selon la Loi 2019-1461 du 27 décembre parue le lendemain au Journal Officiel ; c'est-à-dire que nous conservons notre règlement et nos zonages jusqu'au 31 décembre 2020, à moins que le PLUi intercommunal ne soit adopté avant.

Le livre « POS » n'est pas terminé, d'autres scénarios peuvent intervenir. Nous devrons donc à nouveau nous adapter ...



## AMICALE DES SUPPORTERS DU FCM

Créée durant la saison 1992/1993 par Marcel BENOIT et toute son équipe, l'amicale des supporters apporte son soutien moral et financier au FCM et surtout participe à la formation des jeunes.

Par leurs différentes manifestations telles que le Beaujolais, les tartines de fromage fort, les cartons de tombola, les saucisses/frites/bières et en fin de saison le pot de l'amitié, le club des supporters réunit les joueurs, les sponsors et les supporters du FCM. L'association participe aussi pendant

les vacances scolaires d'été au Manziactiv'été.

Président fondateur : Marcel BENOIT
 Président : Christian CATHERIN
 Président adjoint : Pierre-Marie BENOIT

▶ Trésorier : René RATTON▶ Secrétaire : Jean-Luc BROYER





### AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Affiliée à la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB)

<u>ACTIVITES</u>: promotion du don du sang et organisation des collectes de sang en collaboration avec l'établissement Français du Sang

### CONTACTS

Colette BENOIT, présidente : benoit colette@orange.fr / 06 29 33 32 58

Michel BROYER, secrétaire : broyercolmic@free.fr Didier RATTON, trésorier : didierratton@bbox.fr

### **MANIFESTATIONS:**

- Assemblée générale : samedi 22 février à 18 h en salle nord de l'espace du Chêne, ouverte à tous.
- Randonnée pédestre : dimanche 4 septembre
- Collectes : jeudi 12 mars de 9h30 à 12h30 et jeudi 3 septembre de 16h à 19h. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité !

Le don de sang permet de soigner 1 million de malades chaque année.

Il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang et les produits sanguins ont une durée de vie très courte.

Mobilisons-nous!

### PAROISSE CATHOLIQUE SAINT CHRISTOPHE

Groupement inter-paroissial Feillens/Pont de Vaux

### PRETRES:

Père Aimé Fulbert OWAH, curé et Père Davy SANZA-NZAHOU, vicaire

50 rue de l'église, 01570 Feillens, 09 67 86 00 06, paroisse-de-feillens@wanadoo.fr

Site internet : Bagé-Feillens-diocèse de Belley-Ars

### **PERMANENCES:**

- A Feillens : mardi et vendredi de 9h30 à 11 h et mercredi de 16h30 à 19h + présence d'un prêtre le mercredi

- A Manziat : jeudi matin de 10h à 11h salle de la cure pour dons de messes

PRETRE RETRAITE : Père Marcel CONTET, cure de Bâgé-La-Ville, 03 85 30 41 94 RENSEIGNEMENTS :

- -Eveil à la foi (3 à 6 ans), catéchisme : Marie-Claude BENOIT, 03 85 30 06 15
- -Aumônerie des jeunes collégiens : aumonerie.feillens@mail.com
- -Demande de baptême ou de mariage : permanence du mercredi à Feillens ou sur RDV

### **VIE DE LA PAROISSE:**

- -Feuilles dominicales affichées chaque semaine à la porte de l'église.
- -Animateurs liturgiques : Anne-Marie BORNAREL André BERARDAN Daniel BENOIT
- -Equipe balayage de l'église :Suzanne COLAS, 03 85 30 04 97
- -Mouvement Chrétien des Retraités : Père Marcel CONTET, 03 85 30 41 94
- -Groupe de réflexion « Samuel » : Marie-Claude BENOIT, 03 85 30 06 15
- -Secours Catholique: Marie-Thérèse BROYER, 03 85 30 02 59
- -Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement : André BERARDAN, 03 85 36 10 31
- -Handicap et Joie : Simone PREVEL, 03 85 30 04 73

### **MESSES DU DIMANCHE:**

le 1<sup>er</sup> dimanche du mois : 9h à Replonges et 10h30 à Feillens / le 2<sup>ème</sup> dimanche du mois : Bâgé la Ville

le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois : Manziat / le 4<sup>ème</sup> dimanche du mois : Bâgé le Châtel

le 5<sup>ème</sup> dimanche du mois : Dommartin / Pont de Vaux : chaque dimanche à 10h30

MESSES EN SEMAINE : chaque matin à la cure de Feillens à 8h30 sauf le mercredi à 8h45 à Manziat / mardi à 18h30 à Replonges

JOURNAL « REGARDS »: Jocelyne CHAMEROY, 03 85 31 01 16

RADIOS CHRETIENNES: RCF 71=95,1 / RCF 01=93,9 / R. Espérance 01=87,6 / R. Espérance 71 = 106,2

### **APEL ECOLE SAINT JOSEPH**

Association de Parents de l'Ecole Libre

L'APEL, ce sont des bénévoles qui s'investissent avec l'équipe pédagogique pour que les élèves puissent profiter de sorties et d'activités. Tous les 4 ans les élèves de CE et CM partent en classe verte plusieurs jours suivant le projet de leurs enseignants. Tous les 4 ans toute l'école vit au rythme de la classe intermédiaire autour d'un thème commun (le cirque, la biodiversité,...) avec différentes interventions, animations et activités tout au long de l'année. Les élèves de CE et CM profitent de séances de judo. La Croix Rouge de Pont de Vaux intervient chez les CM2 pour les former au secourisme. Nous organisons les goûters de Noël et de fin d'année. Nous animons aussi la fête de Noël avec la venue du Père Noël bien sûr pour la joie de tous les enfants. Nous soutenons tout projet qui nous semble important : achat de livres, de jeux, ...

### Contact :

<u>apel.esjm@gmail.com</u> / Facebook : Apel Ecole St Joseph Manziat <u>Coordonnées</u> : 81 Rue des Grands Cours

### **Manifestations:**

- ② Vente de fromages et saucisses le 15 février et le 21 novembre. Nous avons ajouté des nouveautés : de la tomme de vache et du Bleu de Gex et de délicieux fromages locaux
- @ Vente de fleurs : cette année il y en aura 2 ! Le 15 mars avec les classiques fleurs du début du printemps et le samedi 16 mai, la nouveauté cette année, avec des fleurs d'été et des plans de légumes.
- @ Et notre 1<sup>er</sup> VIDE GRENIER le vendredi 8 mai au stade! (en commun avec l'OGEC)





## **ASSOCIATION GYMNASTIQUE DE MANZIAT**

L'association compte cette année 143 adhérents et propose 4 cours dans la semaine.

Les cours se déroulent de la façon suivante :

- Cours séniors le lundi matin : de 9h à 10h et de 10h15 à 11h15
- Cours cardio le lundi soir : de 19h à 20h
- Cours d'entretien musculaire le mardi soir : de 19h15 à 20h15

Les cours sont assurés par Morgane Droin et Floriane Billet.

Pour terminer l'année nous organisons une sortie au restaurant qui clôture la saison et offre un moment de convivialité et de bonne humeur.



### **AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

L'amicale est composée intégralement de pompiers qui ne percoivent aucune vacation. C'est avec la mairie qu'elle co-finance l'achat de matériel : pompe du fourgon incendie, matériel d'éclairage du VTU mais également financement cette année de montres à gousset, agrandissement et création de vestiaires féminins, achat d'une télévision pour les formations ainsi que des écussons. C'est pourquoi l'amicale propose traditionnelement sa vente de calendrier. Pour la 1ère année elle a également organisé une vente à emporter qui a connu un vif succès puisque 520 parts ont été vendues.

L'amicale existe en parallèle du CPI pour le bon fonctionnement de la vie à la caserne et pour la logistique. Avec l'aide d'ADREA (qu'elle remercie), elle s'est équipée en survêtements.

Cette année l'amicale participera au parcours sportif annuel qui se déroulera le 4 avril à Feillens.

L'ensemble de l'amicale remercie la population pour sa participation financière lors des différentes actions.



## **AMICALE BOULE DE MANZIAT**

Activité: L'Amicale Boule est une association créée en 1934 qui regroupe à ce jour 72 licenciés en plusieurs catégories. 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> division, féminine, vétéran et loisir. Les vétérans s'entrainent le jeudi après-midi, au boulodrome de Dommartin en hiver et à Manziat à partir des beaux jours. N'hésitez pas à vous renseigner pour rejoindre le groupe.

L'école de boule, créée en 1982, réunit une vingtaine de jeunes de 7 à 18 ans (en collaboration avec les centres de formation de Dommartin et Mézériat). Son but est de former ses élèves en traditionnel et en sportif. Les entrainements se déroulent en hiver à Dommartin et au printemps à Manziat, le samedi de 9h30 à 11h.

### Contacts et coordonnées :

### Co-présidents

- Eric Vayer = 06.08.05.18.63. / eavayer@gmail.com - Daniel Pernet = 03.85.30.17.07 / pernet.daniel@bbox.fr **Ecole de boule** = Michel Vayer, 06.32.97.18.57 / michel.vayer@orange.fr

### **Manifestations:**

### Concours officiels

- Dimanche 26 janvier : 16 Q 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> D

- Mardi 1er mai : 32 D 3ème et 4ème D

- Mardi 1er mai : 16 D TD féminin

- Jeudi 28 mai : 32 Q 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vétérans

- Samedi 1er août : 64 Simple 3ème et 4ème D

- Samedi 7 novembre : 16 Mixte 3ème et 4ème D

- Une équipe est engagée pour le club sportif en catégorie 5. Le but étant de faire participer les jeunes dans les épreuves de tirs rapides.

### **Concours loisirs**

Lundi 1<sup>er</sup> juin : concours « Gentleman »
 Lundi 27 juillet : concours inter-sociétaires



- Dimanche 4 octobre : fête du boudin organisée en collaboration avec l'Union Musicale
- Participation à Manziactiv'été, stage ludique de découverte du sport boule pour les enfants de 6 à 12 ans (une semaine en juillet 2020)



Quadrette qualifiée au championnat de France à Albertville

### AMICALE DES JOUEURS DU FCM

### **ACTIVITE:**

Animations et participation à la vie du club du FCM

DESBROSSES Christopher, amicalejoueursfcm@gmail.com, 0650084881

### **COORDONNEES:**

1 rue des grands cours 01570 MANZIAT

### **MANIFESTATION:**

Manziflette le 07/11/20





# Séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2019 PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19
Absents excusés : ARNAL Stéphane, DURUPT Nadège, ROHRBACH Daniel.

M. le maire demande une minute de silence en hommage à Mme Josiane FEYDEL, élue de 2008 à 2014, maire de 2013 à 2014, décédée le 8 octobre dernier.

### > PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec seize voix pour et deux absentions de personnes absentes.

### PROPOS PRÉALABLES

M. le maire remercie tous les conseillers municipaux qui ont participé à la cérémonie du 76ème anniversaire de l'envol pour Londres du Mal de Lattre de Tassigny. M. le maire rappelle combien il est important que les élus se mobilisent pour ce type de cérémonie consacrant le devoir de mémoire.

M. le maire présente ses félicitations à l'association Les Amis du Patrimoine pour le vernissage de l'exposition sur les peintres-artistes de Manziat qui s'est tenue dans la salle du conseil municipal de la mairie le 28 septembre dernier, au cours duquel a également eu lieu la présentation de leur ouvrage « La Vie Municipale de 1790 à 2013 ». Une très belle réussite pour tous les membres de l'association passionnés.

### 1/ DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Par délibérations en date des 16 avril 2014 et 21 février 2018, le conseil municipal a usé de la possibilité qui lui donnée par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales de déléguer au maire, pendant toute la durée de son mandat, un certain nombre de missions.

Toutefois, l'évolution de la commune amène M. le maire à devoir prendre certaines décisions avant que le conseil municipal ait eu le temps de se réunir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la délégation des attributions à M. le maire, ci-après énoncées par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

26 – de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subvention,

27 - de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux.

### 2/ INDEMNITE DU TRESORIER

M. le maire explique que lors du dernier conseil du 25 septembre, les conseillers ont été appelés à se prononcer sur l'indemnité du précédent receveur municipal remplacé par M. Perret qui a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet 2019. L'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables chargés des fonctions de receveurs des communes par décision de leur assemblée délibérante, précise dans son article 3 que lors du changement de comptable une nouvelle délibération doit être prise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide : - de demander au receveur municipal son concours pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'attribuer au receveur municipal d'une indemnité de conseil dont le taux sera défini lors d'un prochain conseil, et calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,

- d'attribuer au receveur municipal d'une indemnité de confection des documents budgétaires.

### 3/ REGIE DES CHEQUES DE CAUTION DES LOCATIONS DE SALLES

M. le maire expose au conseil qu'une régie des chèques de caution des locations de salles a été mise en place par délibération en date du 28 septembre 2011. Il rappelle la définition de la régie qui est un démembrement de la caisse de la trésorerie et qui permet à la commune de prendre des chèques afin que la trésorerie les encaisse. Or, concernant la régie des chèques de caution des locations de salles, aucun chèque n'a jamais été encaissé. En conséquence, la régie des chèques de caution des locations de salles n'a donc pas lieu d'exister. M. le maire précise toutefois que cela ne remet pas en cause le dépôt des chèques de caution, dont le suivi sera assuré par un tableau d'émargement comme cela est le cas actuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de supprimer à compter de ce jour la régie des chèques de caution des locations de salles et autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches et prendre tout arrêté en découlant.

#### 4/ GARANTIE D'EMPRUNT DEMEURES ACCESS

M. le maire rappelle au conseil que par délibération en date du 24 octobre 2018, il a été accordé à Demeures Access (anciennement Demeures de Saône) une garantie d'emprunt pour la 1<sup>ère</sup> construction du lotissement dans le cadre d'un prêt social de location accession.

La deuxième construction du lotissement « Demeures Access » va sortir de terre prochainement. Cette opération fait l'objet d'un prêt social de location accession pour lequel Demeures Access a demandé à la commune une garantie d'emprunt.

L'opération est la suivante : Il s'agit d'un logement individuel T5 dont l'achèvement est prévu en juillet 2020. Le montant du programme immobilier est de 234 655.21 €. Le montant du prêt à garantir est de 210 828.00 Euros pour une durée de 7 ans. Le montant garanti par la commune serait de de 63 248.40 Euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité autorise M. le maire à signer l'acte de cautionnement accordant la garantie de la commune de Manziat à hauteur de 30% soit pour un montant global de 63 248.40 Euros à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

#### 5/ DECISION MODIFICATION N°2 AU BUDGET COMMUNAL

M. le maire explique au conseil que la commune a dû procéder à l'annulation d'un titre émis sur l'exercice antérieur relatif à une perte de vaisselle qui n'aurait pas dû être facturée pour un montant de 25.00 €. Il y a donc lieu de procéder à une modification du budget afin de créditer le chapitre 67 du même montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative numéro 2 ainsi qu'il suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants		
67	673	Titres annulés exercices anté	25,00 €				0,00 €		
22		dépenses imprévues	-25,00€				0,00€		
		·	0,00€				0,00 €		
			0,00€				0,00 €		
	TOTAL					TOTAL	0,00 €		

### **ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

M. le maire demande un point sur les différentes assemblées générales qui se sont déroulées depuis le dernier conseil municipal.

Association Jeanne d'Arc le 27 septembre (LAURENT Jean) : c'est une association où l'ambiance est bonne et les finances stables. M. le maire s'y est également rendu au titre de vice-président de la CCBS, le président Guy Billoudet étant excusé, il a rappelé l'aide financière à l'élève mise en place par la CCBS.

Association Gym de Manziat le 01 octobre (CATHERIN A.) : le nombre des inscrits et en augmentation 140 contre 118 en 2018. Le cours du lundi soir a dû être scindé en deux groupes. Un petit déficit financier a contraint à une augmentation de 5€ du montant de la cotisation qui passe donc à 75 €.

Sou des écoles le 03 octobre (M. le maire et CHAMBARD N.) : à noter cette année des changements au bureau et une modification du type de manifestations organisées. Il est aussi à noté qu'il devient difficile d'organiser des sorties USEP et que l'organisation de la fête cantonale s'essouffle.

APEL le 04 octobre (BERNARD S.) : une nouvelle directrice a pris ses fonctions en septembre. Les effectifs sont stables, toutefois le budget est en baisse, l'arbre de noël 2018 n'ayant pas obtenu le succès habituel, et une sortie découverte a été organisée. Les manifestations perdurent notamment les ventes diverses, toutefois la collecte du papier est arrêtée

Restaurant scolaire le 9 octobre (M. le maire, CATHERIN A., CHAMBARD N., APPERT A.) : il s'agissait de la 1<sup>ère</sup> assemblée générale dans le nouveau bâtiment. Les faits marquants de cette année sont le départ de Danièle (cantinière). Delphine est donc la nouvelle cuisinière salariée de Sud Est Restaurant avec qui l'association a régularisé un contrat. Cette nouvelle organisation a conduit l'association a augmenté le coût du ticket qui passe à 4.05 €, ce qui devrait permettre à l'association d'équilibrer son budget. C'est une association dynamique.

### POINT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE

M. le maire demande aux conseillers de bien prévenir quand ils sont dans l'impossibilité de se rendre à une commission afin qu'il soit procédé à leur remplacement.

Commission environnement : T. BOYAT s'est rendu à la commission le 10 octobre. A l'ordre du jour les déchetteries de Feillens et de Pont-de-Vaux. Cette dernière est très ancienne et ne répond plus aux besoins de la

population. A l'issue de la réunion, et compte tenu de l'impossibilité d'une part de choisir un lieu pour une nouvelle déchetterie et d'autre part des finances de la CCBS, il a été décidé de constituer une commission afin d'organiser une prestation extérieure et de réfléchir à la possibilité et au coût d'une possible réhabilitation de l'actuelle déchetterie de Pont-de-Vaux. Concernant les points d'apport volontaires, trois communes ont été retenues pour cette année 2019 : Feillens, Bagé-la-Ville et Manziat. La prochaine réunion est prévue fin novembre.

Commission finances: M. le maire s'est rendu à la commission, et explique au conseil que la CCBS connait des difficultés financières depuis la fusion. La dette est certes en baisse depuis 2017 mais à ce jour les possibilités d'investissement pour de nouveaux projets deviennent très difficiles.

**SCOT**: A. COULON explique qu'il n'y a rien de nouveau depuis le dernier conseil. Pour l'instant cela n'avance guère, il y a des oppositions importantes du côté Bresse et Saône par rapport à ce qui se dessine dans le SCOT.

PCAET : M. BENOIT s'est rendue ce lundi 21 octobre à une réunion « adaptation au changement climatique ». Il y a eu une intervention de l'Agence Régionale de la Santé et trois groupes de travail se sont formés pour la journée afin de trouver les leviers, les freins et les moyens utilisés pour faire face au changement climatique. Le travail se fait actuellement en collaboration avec 5 autres E.P.C.I. et les prochains thèmes seront l'agriculture, la méthanisation

JUMELAGE : M. le maire explique que le comité fonctionne bien. Leur assemblée générale aura lieu le 5 novembre.

### **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

Commission Voirie : Les bénévoles du fleurissement ont arraché les fleurs annuelles mardi 22 octobre. Une forte mobilisation des bénévoles a permis également de nettoyer le long de la RD.

De nouvelles plantations seront faites au sud de la salle des fêtes et sur la place du 19 mars. Deux arbres (1 au nouveau restaurant scolaire et 1 dans la cour de l'école) viennent d'être plantés. Des cotonéasters seront plantés à côté de la réserve incendie.

Au cimetière, les travaux pour poser le béton poreux continuent. Il est prévu également de racheter des cailloux pour les allées.

Concernant les dégâts précédemment signalés Chemin du Moulin Colon, l'entreprise Cyterrex fera parvenir un devis dans les prochains jours.

Commission assainissement/environnement : La SAUR a signalé un problème de fuite à la STEP, tout est rentré dans l'ordre il s'agissait d'un problème de pompe qui est réparé.

Les propriétaires des secteurs des Semalons et des Millets ont assisté à une réunion publique le 9 octobre dernier en présence du cabinet Merlin et de l'entreprise Polen chargés des travaux d'assainissement. La technique du chemisage utilisée reste à ce jour la solution la plus économique et la moins contraignante.

La commune reste dans une démarche de mise en conformité de ses réseaux, et à ce titre une rencontre est prévue avec les services de la police de l'eau et de l'agence de l'eau le 5 novembre afin de définir les priorités pour les années à venir en prenant en compte une donnée essentielle, les travaux doivent pouvoir être réalisés en autofinancement.

L. VOISIN invite le conseil à une réunion procéder au piquetage des arbres vers le cimetière. A noter que le tilleul à remplacer à la gare sera prochainement dessoucher.

Commission Communication: Le temps devrait permettre de faire le vin d'honneur du nouveau restaurant scolaire qui aura lieu ce samedi à l'extérieur

Le manziat infos a été distribué ce week-end par contre certains élus expliquent qu'ils ont quelques soucis de tournées. M. le maire demande à la Directrice des Services de faire le nécessaire auprès des agents pour que les listes soient mises à jour.

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 23 novembre à 11h

M. le maire et S. BERNARD ont rencontré un humoriste qui produit des artistes. Ils ont convenu ensemble de programmer un festival d'humour le 8 février 2020. La commune sera organisatrice du festival et ne supportera aucun risque financier puisque le producteur assumera tous les frais et recevra en échange le montant des entrées. Les billets seront en vente en mairie au tarif de 10 € pour les habitants de Manziat et 12 € pour les extérieurs. Un flyer sera distribué avec le bulletin en fin d'année.

Cette année les décorations de noël ont pour thème la ferme. Les bénévoles ont d'ores et déjà procédé à un nettoyage du matériel existant et de nouvelles figurines voient le jour sous le crayon de dessinateurs bénévoles. A ce titre, des remerciements sont adressés à Jean-Paul Greffet, Yves Bugnaud, Pascal Broyer et Michel Catherin, Mme Colas.

Commission CLES: A. CATHERÍN remercie tout particulièrement Odile, Annick, Annie, Marie-Eve pour la distribution qu'elles ont faites pour l'opération brioches. Cette année 544 brioches ont été vendues pour un total de 3 712.77 € dont 2 461.57 € ont été reversés à l'ADAPEI, soit 142.13 € de plus qu'en 2018. M. le maire tient à remercier également les associations qui se mobilisent pour cette opération. Un grand bravo à tous. A ce jour, 17 personnes pourraient bénéficier des colis de noël du CCAS. Le repas des ainés aura lieu le 5 avril 2020 et les personnes nées en 1945

seront invitées cette année soit 19 personnes. A.CATHERIN s'est rendue à une réunion à la MARPA le 04 octobre dernier : toutes les chambres sont occupées dans toutes les MARPA.

La bibliothèque a adressé à la commune le compte rendu de sa réunion du

10 octobre : l'animation 1<sup>ère</sup> page aura lieu le 16 novembre à 10h30, et la commune prendra en charge le pot de l'amitié. Les bénévoles de la bibliothèque sont très actives et elles rencontreront M. le maire et A. CATHERIN ce lundi 4 novembre pour leur faire part de leurs futurs projets.

Commission Bâtiments: D. CATHERIN fait état des prévisions de fravaux à porter au budget 2020: dalles de plafond garderie (3280 € TTC), peinture murs de la garderie (devis en attente), peinture halls du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de l'école (devis en attente).

Il y a une fuite sur le toit terrasse de l'école au-dessus des toilettes des maternels. Les services techniques sont de leur côté intervenu pour nettoyer en profondeur et remettre en état les abords, la fuite à ce jour est maitrisée. A noter que si cela devait se reproduire, un devis de recherche de fuite et de réparation sommaire a été demandé et s'élève à 1218 €.

Dans le hall du nouveau restaurant scolaire il y a de l'humidité dans une cloison séparant le couloir de la cuisine. A ce jour les entreprises en recherchent l'origine, et la commune à contacter son assurance pour dépêcher un expert.

Le 18 octobre la mise en route de la programmation du chauffage du restaurant scolaire a eu lieu. A prévoir une réunion avec l'entreprise Gruel Menevaut pour une explication détaillée de son fonctionnement.

Un bureau d'études s'est rendu avec M. le maire et D. CATHERIN au stade de foot le 15 octobre afin de trouver une solution efficace pour les chauffeeau des douches et revoir la plomberie.

Un devis a été adressé par l'entreprise DUCLUT dans le cadre du programme de collecte des CEE dont il a été fait état au dernier conseil. Toutefois, l'étude qui a été faite n'est pas concluante car le reste à charge de la commune est trop important si l'intégralité des modifications étaient réalisées (seulement  $5 \in \mbox{de}$  prise en charge par led). Une étude sera donc faite pour voir quelle somme peut-être portée au budget 2020.

Commission Urbanisme : D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme.

Le 1<sup>er</sup> octobre, la commission PLUI de Manziat s'est réunie pour l'analyse du plan de zonage, et des demandes de corrections ont été demandées au bureau d'étude.

Le 17 octobre, le COPIL s'est réuni pour débattre sur la  $2^{\grave{e}me}$  version du règlement écrit du futur PLUI. Une version sera formalisée par le bureau d'études à l'issue de cette réunion puis présentée au COPIL pour relecture. Cette réunion très dense n'a pas permis d'aborder le sujet prévu au programme des préconisations environnementales dans le règlement, ni d'approfondir l'analyse de la consommation foncière des différents zonages. Le 22 octobre, une réunion, à l'initiative de M. le maire, s'est tenue dans la salle du conseil à Manziat avec la D.D.T. pour expliquer le fonctionnement du Règlement National d'Urbanisme qui sera en application sur le territoire de la commune à compter du 01 janvier 2020. Plusieurs communes, également impactées, étaient présentes. Elus et agents ont pu échanger sur leurs problématiques respectives. Le principe à retenir, pour résumer cette rencontre, est celui de la constructibilité limitée. Les déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis d'aménager et autres demandes seront toujours instruits en mairie et le maire reste compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme, mais ces dernières devront obtenir un avis conforme du Préfet pour être applicables. D'autres rencontres sur des aspects plus techniques sont d'ores et déjà programmées.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le traditionnel banquet du conseil et des pompiers aura lieu le samedi 2 novembre.

M. le maire s'est rendu le 11 octobre dernier au salon des maires à Bourg en Bresse, il regrette qu'aucun de ses conseillers n'ait pu se joindre à lui car les échanges lors de ces rencontres sont très intéressants.

M. le maire propose que de nouvelles sessions de formation aux défibrillateurs soient organisées. Apostrophé par l'arrêt cardiaque d'un joueur de foot ce week-end à Saint Martin du Mont, M. le maire souhaite que les animateurs sportifs de Manziat se sentent plus concernés par ce sujet et qu'ils doivent se former. Pour mémoire, trois défibrillateurs cardiaques sont en service sur la commune : 1 contre la façade salle des fêtes, 1 contre la façade de la mairie et un au stade de foot. « Utiliser un défibrillateur ne présente aucun danger, ce qui est dangereux, c'est de ne rien faire face à une personne en détresse ».

Une nouvelle rencontre avec le Crédit Agricole concernant l'état d'avancement des travaux pour l'agence de Manziat aura lieu le 26 novembre à 14h00.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

A. APPERT souhaite savoir s'il est utile que plusieurs conseillers en même temps se rendent aux assemblées générales associatives. M. le maire répond que tout conseiller peut se rendre aux assemblées générales afin de se rendre compte personnellement du fonctionnement associatif sur la commune. Toutefois un membre de l'exécutif (maire ou adjoint) doit obligatoirement être présent.

# Séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2019 **PROCES VERBAL**

Membres en exercice: 19 Absent excusé: DURUPT Nadège

### > PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et 2 absentions de personnes absentes.

### **PROPOS PRÉALABLES**

M. le maire remercie tous les élus qui se sont rendus disponibles pour la cérémonie du 11 novembre ainsi que l'ensemble des participants venus nombreux à cette commémoration.

Merci également aux conseillers municipaux et à l'association du restaurant scolaire pour l'organisation de cette journée d'inauguration du 26 octobre au cours de laquelle les manziatys ont pu découvrir ce nouveau lieu de restauration pour leurs enfants.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour « Point n°4 – compétences facultatives de la CCBS ».

#### 1/ GARANTIES D'EMPRUNTS DEMEURES ACCESS

Lors du conseil municipal du 21 février 2018, M. le maire avait présenté au conseil municipal le projet de la SCIC HLM « Access » (anciennement Demeures de Saône) de réalisation de 9 lots. Le conseil municipal avait alors délibéré pour permettre : 7 lots en accession maitrisée et 2 lots en accession sécurisée.

Pour cette opération, le lotisseur a souscrit un prêt auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 625 000.00 € au taux Euribor flooré de 0 +1.9%. Ce prêt matérialisé par une ligne d'engagement dont le déblocage s'effectue au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux et se comble par le produit des ventes avant l'échéance finale fixée au 31 janvier 2020. Pour ce prêt, le conseil municipal a délibéré pour accorder une garantie à hauteur de 30% soit 187 500.00 €.

Le 24 octobre 2018, le conseil municipal a délibéré pour accorder une garantie d'emprunt pour le premier lot à hauteur de 30% soit 71 220.00 € sur une durée de 7 ans

Le conseil municipal a délibéré le 23 octobre 2019 pour accorder une garantie d'emprunt pour le deuxième lot à hauteur 30% soit 63 248.40 € sur une durée de sept ans.

Le lotisseur a soumis un troisième dossier à l'examen du conseil municipal en accession sécurisée.

Le conseil départemental de l'Ain a une réglementation évolutive en matière de garanties d'emprunt. En effet, chaque année il détermine de manière unilatérale pour les communes le pourcentage qu'elles doivent appliquer pour garantir un emprunt. Ce pourcentage est de 50% pour ce qui concerne Manziat et il constitue une condition impérative à l'examen du dossier par le département.

M. le maire rappelle également au conseil que les textes ne prévoient pas de limite prudentielle pour les garanties d'emprunt en termes de logements sociaux

M. le maire a convié M. Corbet, Directeur Général de Demeures Access afin qu'il expose le projet à l'ensemble des conseillers municipaux et réponde à leurs questions. M. le maire suspend la séance et donne la parole à M. Corbet qui donne quelques précisions sur l'accession

- Avant de devenir propriétaire, l'occupant du bien est tout d'abord locataire, et c'est par le biais d'une levée d'option qu'il acquiert la propriété du bien. Cette levée d'option marque la fin de la garantie d'emprunt consentie par la commune (pour information la garantie accordée sur la 1ère maison devrait s'éteindre en mars 2020).
- Pour l'acquéreur, la TVA et les taxes applicables sont moins élevées que pour une accession maitrisée.
- Demeures Access a une obligation de rachat des biens pendant 15 ans
   La possibilité d'avoir un 3<sup>ème</sup> lot en accession sécurisée permettrait à une famille de Manziat d'acquérir un bien sur la commune où elle actuellement en location.

Après avoir répondu aux questions des conseillers municipaux, M. Corbet quitte le conseil.

M. le maire ouvre de nouveau la séance.

Vu les articles L 2552-1 et L2552-2 du code général des collectivités

Vu les articles 2288 et suivant du code civil relatifs au cautionnement Vu les délibérations du conseil municipal des 24 octobre 2018 et 23 octobre

Considérant la demande de la SCIC HLM « Demeures Access » Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité autorise :

- La modification de la répartition initialement prévue (7 lots en accession maitrisée et 2 lots en accession sécurisée) en 6 lots en accession maitrisée et 3 lots en accession sécurisée.

La modification de la décision prise le 24 octobre dernier portant sur l'opération 1 du lotissement pour laquelle l'acquéreur devrait lever l'option en mars 2020 en statuant ainsi qu'il suit. L'opération porte sur un logement individuel T5 pour un montant de 250 461.22 €. Le montant du prêt à garantir est de 237 404.00 € pour une durée de 7 ans. Le montant garanti par la commune serait de 118 520.00 € (soit 50 % ,71 220.00 € avait été prévu lors du conseil du 24 octobre 2018), le surplus étant garanti par le conseil départemental de Saône et Loire, - La modification de la décision prise le 23 octobre dernier portant sur l'opération 2 du lotissement. L'opération porte sur un logement individuel T5 dont l'achèvement est prévu en juillet 2020 pour un montant de 234 655.21 €. Le montant du prêt à garantir est de 210 828.00 € pour une durée de 7 ans. Le montant garanti par la commune serait de 105 414.00 € (soit 50%, 63 248.40 € avait été prévu lors du conseil du 23 octobre 2019), le surplus pourrait ainsi être garanti par le conseil départemental de l'Ain,

- La garantie d'emprunt pour l'opération 3 du lotissement. L'opération porte sur un logement individuel T4 dont l'achèvement est prévu en mars 2021 pour un montant de 227 000.00 €. Le montant du prêt à garantir est de 164 182.00 € pour une durée de 7 ans. Le montant garanti par la commune serait de 82 091.00 € (soit 50%), le surplus pourrait ainsi être garanti par le conseil départemental de l'Ain,

M. le maire à signer tout acte de cautionnement correspondant.

#### 2/ APPROBATION DES COMPTES DE LA SEMCODA

La commune détient 240 actions de la S.E.M.C.O.D.A. A ce titre elle fait partie de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la S.E.M.C.O.D.A. qui s'est réunie le 17 septembre 2018.

L'article L.1524.5 al 14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

M. le maire invite le conseil a faire part de ses remarques sur le rapport sur les comptes 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité approuve le rapport de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la S.E.M.C.O.D.A. en date du 17 septembre 2018.

### 3/ REAMENAGEMENT RD 933 ENTREE SUD

M. le maire rappelle au conseil, que la commune envisage de réaménager l'entrée sud de Manziat. Au regard de la complexité des travaux, la commune a fait appel à l'agence 01 pour l'assister dans cette mission. La première étape est la réalisation d'un relevé topographique.

En vertu de la délibération du 16 avril 2014, basée sur les articles L2122-22 et 2122-23 du code général des collectivités territoriales, M. le maire informe le conseil que suite à une consultation faite auprès de trois géomètresexperts, il a retenu la proposition du cabinet Axis Conseils pour un montant de 3 250.00 € H.T.

### 4/ MISE A JOUR DES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA CCBS

En date du 15 décembre 2016, Monsieur le Préfet de l'Ain a arrêté la fusion des Communautés de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux. Par délibération en date du 8 juillet 2019, le Conseil Communautaire a défini l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté de Communes Bresse et Saône. Il convient également de mettre à jour les compétences facultatives. Après avoir rapproché les statuts des deux anciennes Communautés de Communes, et au regard des interventions communautaires, la proposition est la suivante :

Actions en faveur des élèves :

-Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté : RASED. Achat de matériel pédagogique et fournitures diverses.

-Classe d'intégration scolaire / Unités localisées pour l'inclusion scolaire : CLIS / ULIS. Gestion de l'immobilier, du mobilier, du matériel pédagogique pour le fonctionnement - Surveillance des élèves de la CLIS / ULIS de Bâgé-Dommartin au restaurant scolaire.

-Médecine scolaire : participation aux dépenses du centre de médecine scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire communautaire, excepté les rémunérations et frais de déplacement du personnel de l'éducation nationale.

-Soutien à l'apprentissage de la natation - transports et séances - à la piscine Archipel, en cohérence avec les circulaires de l'Education Nationale, un trimestre scolaire par an, par élève et pour les élèves de 6ème des collèges publics Antoine Chintreuil à Pont-de-Vaux, Roger Poulnard à Bâgé-Dommartin et le collège privé Saint-Charles à Feillens, déduction faite des aides attribuées par le Conseil Départemental de l'Ain.

-Soutien aux frais de transport des établissements d'enseignement primaire publics et privés pour les activités périscolaires organisées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré – USEP – et l'Union Générale Sportive Libre – UGSEL.

-Elaboration, coordination et suivi du Projet Educatif Local. Aide en faveur des bibliothèques du territoire :

-Informatisation et mise en réseau des bibliothèques - Mise à disposition des bibliothèques de fonds documentaires - Participation aux animations mises en place avec les bibliothèques municipales.

#### Aide en faveur du milieu associatif :

-Soutien aux associations dont l'action est en lien avec les compétences de la Communauté de Communes, la promotion du territoire communautaire, la promotion culturelle et sportive et l'exploitation des espaces agricoles -Soutien aux comités de jumelage dans le cadre des jumelages du canton de Replonges avec celui de Bad Waldsee et du canton de Pont-de-Vaux avec Dornhan.

- -Système audio-visuel et panneaux situés à l'église de Saint-André-de-Bâgé.
- -Soutien, mise en place du balisage et promotion des sentiers de randonnées du territoire communautaire.

#### Tourisme

- -Entretien et gestion de la « maison du tourisme, de l'eau et de la nature ». -Aménagement, entretien et gestion du port de plaisance à Pont-de-Vaux et de ses équipements : canal, écluse, capitainerie.
- -Equipement, gestion et entretien du camping « Champ d'été » à Reyssouze.
- -Equipement, entretien et gestion du plan d'eau à Reyssouze.
- -Equipement, entretien et gestion d'un bateau-restaurant fluvial. Autres
- -Entretien et fonctionnement d'un chenil situé à la déchèterie à Feillens. -Convention avec tout organisme habilité à cet effet pour l'accueil et la

 Convention avec tout organisme nabilité à cet effet pour l'accueil et la garde des chats et chiens errants ou en état de divagation sur le domaine public.

-Campagnes annuelles de dératisation des égouts et fossés sensibles. Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion des Communautés de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées.

APPROUVE l'intérêt communautaire des compétences facultatives proposées.

### **ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

M. le maire demande un point sur les différentes assemblées générales qui se sont déroulées depuis le dernier conseil municipal.

OGEC le 5 novembre (M. le maire, CATHERIN Agnès): Un bilan en négatif cette année notamment dû au remplacement de la chaudière. L'OGEC envisage de louer la salle de motricité. A ce jour 46 élèves de Manziat, et 53 élèves des communes extérieures

Club de l'Amitié le 6 novembre (LAURENT Jean) : Association dynamique qui permet de se retrouver de façon hebdomadaire pour des activités telles que les jeux en société...

FLOWER le 6 novembre (CATHERIN Agnès) : De nombreuses activités sont organisées par une équipe jeune et motivée afin de récolter des fonds en faveur de l'aide aux familles (ex : achat de perruques...) ou pour l'AGIA du Centre Léon Bernard (consoles de jeux pour les enfants, disques durs...). Les bénéfices proviennent des activités notamment la marche qui regroupe 500 marcheurs mais aussi de dons. En projet l'achat d'un robot de téléprésence pour le CHU de Lyon Sud.

FNACA le 12 novembre (M. le maire) : Le président M. Burel a démissionné, à ce jour le nom de son successeur n'est toujours pas connu L'arbre de vie le 26 novembre (CATHERIN Agnès) : A ce jour 43 adhérents (contre 38 l'année dernière), le bilan fait ressortir un petit excédent qui servira à acheter du matériel pour les adhérents. L'association aimerait louer la salle des fêtes pour organiser une activité complémentaire d'automassage.

J.S.P. (Jeunes sapeurs-pompiers) le 16 novembre (M. le maire) : Baptiste Bourmaud à intégré les jeunes sapeurs pompiers de Pont de Vaux et est très impliqué dans cette démarche.

Il n'y avait pas eu de JSP depuis Victor. M. le maire rappelle que c'est une formation est exigeante puisque les jeunes sont en cours tous les samedis. A ce jour il y a 22 jeunes sapeurs-pompiers en formation sur Pont-de-Vaux. Comité de jumelage le 5 novembre (Jean Laurent, Christian Catherin) : Déplacement du Football Club de Manziat et de l'Essor Bresse Saône pour le centenaire du Club de Bad-Waldsee, 98 participants donc un besoin de 2 bus. L'Union Musicale de Manziat a accueil une quarantaine d'allemands de la Stadtkapelle pour les 120 ans de l'Union Musicale. Fête du Lac à Bad-Waldsee. Reprise des cours d'allemand. Le club de tennis de Feillens a accueilli le club de tennis de Bad-Waldsee.

#### POINT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE

Plan climat-air-énergie territorial (**PCAET**): Monique BENOIT a participé à une visite d'une ferme bio à Viriat, du musée des Planons, et d'une chaufferie bois à Chatillon sur Chalaronne. La ferme utilise le principe de la méthanisation depuis 1 an, 350 hectares pour 130 vaches, ils revendent l'électricité mais souhaiterait récupérer la chaleur produite pour chauffer les porcs. Le 13 novembre une réunion de bilan de ces visites a eu lieu à Neuville les Dames au cours de laquelle la chambre d'agriculture est intervenue demandant aux élus de se positionner en tant que céréalier, éleveur, maraicher... souhaitant passer au bio et de trouver les leviers, freins et moyens pour y arriver.

#### **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

Commission Voirie : Des devis ont été demandé à diverses entreprises pour la Route des Pinoux et la Rue des Grands Cours.

Les végétaux ont été plantés aujourd'hui sur la place du 19 mars 1962 et sur les 2 massifs au sud de la salle des fêtes. Des cotoneasters ont été plantés vers la butte du nouveau restaurant scolaire ainsi que des plantes grimpantes. J. LAURENT remercie Michel, Jean-Louis et Yvon pour leur présence.

L'entreprise De Gata a déplacé les arbres coté ouest du cimetière, s'en suivra en janvier l'installation des PAV semi enterrés et la réalisation du parking

Les sapins ont été livrés ce matin, et les décos de noël seront installées le 5 novembre à 8h30, l'entreprise Duclut viendra avec sa nacelle.

L'école privée a demandé un prêt pour des décorations de noël, et est en contact avec J. LAURENT pour ce sujet.

Les élus ont procédé à une vérification de l'éclairage public.

Commission assainissement/environnement : Le 5 novembre, M. le maire, L. VOISIN, J. LAURENT, la directrice générale des services et N. VITRE du cabinet Merlin ont, à la demande de M. le maire, rencontré la police de l'eau, le département et l'agence de l'eau, afin de faire un point sur l'avenir. En effet, il sera nécessaire de faire un nouveau schéma directeur des eaux usées qui permettra de définir les priorités en matière d'assainissement. Une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre sera lancée début 2020. La police de l'eau a bien insisté sur le fait qu'il fallait effectuer les travaux qui avaient été désignés comme prioritaires par le schéma directeur et non des travaux à la marge.

Une rencontre avec les maraichers est organisée le 18 novembre afin d'échanger sur les sujets d'actualité touchant l'agriculture maraichère. M. le maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du collectif Manziaty-Transition Zéro-Phyto » ainsi que de la réponse qu'il a faite.

Commission Communication: Le 23 novembre a eu lieu la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, moment très convivial où 1/3 des familles invitées étaient présentes. Le nouveau livret des associations 2020 leur a été distribué et une présentation de la commune leur a été faite. A noter de rajouter pour l'année prochaine, une présentation de nos commerces, artisans et professionnels de la santé.

Le bulletin municipal est en préparation, il sera distribué le week-end du 21/22 décembre et arrivera le 20 décembre en mairie pour la répartition. Il faudra y inclure un flyer pour le festival de l'humour qui aura lieu le 8 février 2020.

Les vœux du maire auront lieu le mercredi 8 janvier 2020 à 19h00.

Commission CLES: A.CATHERIN s'est rendu au concert de la MARPA le 24 octobre, moment très convivial.

Le 29 octobre, a eu lieu une réunion d'information pour les cours informatiques, 11 personnes débutantes ont depuis débuté les cours.

N. CHAMBARD s'est rendu au conseil d'école accompagné de M. le maire, l'effectif est de 134 élèves. Il a été question de l'obligation de scolarité depuis l'âge de 3 ans révolus jusqu'aux 18 ans. Les évaluations CP CE1 en Français et Maths ont eu lieu en septembre et de nouveau en février. Pour l'instant et suite à la fermeture de la piscine, les CP n'ont pas pu avoir de cours (sur les 8 séances déjà 4 non faites). Les élèves de CM1/CM2 participent à un concert de la chorale Bouche à Oreille. Toutes les classes font partie de l'USEP et se retrouveront à Gorrevod et Manziat pour des rencontres. M. le maire en profite pour remercier les professeurs d'école présents à la cérémonie du 11 novembre et pour l'exercice de gendarmerie qui a eu lieu le 20 novembre.

Le comité consultatif des pompiers s'est réuni le 18 novembre. L'effectif est de 21 pompiers dont 18 opérationnels. Le parcours sportif aura lieu le 04 avril 2020 à Feillens. Les pompiers sont partis en voyage en Croatie, mais une équipe de permanence est restée sur Manziat. Lors des vœux du maire le 08 janvier, 6 pompiers recevront une médaille. Un renouvellement des tenues, ainsi que de la tenue de guêpe est en cours.

Pour les colis de noël, 18 personnes sont actuellement en EPHAD et recevront prochainement la visite d'un de nos bénévoles et élus.

Commission Bâtiments : L'inauguration du restaurant scolaire a eu lieu le 26 octobre dernier.

Des devis de remplacement de l'éclairage de l'école et de l'ancienne cantine ont été demandés (210 points lumineux).

L'expert de notre assurance est passé le 25 novembre suite aux vol et dégradations du mois de mai au stade. Une reunion sur place a eu lieu le 12 novembre avec la société ATLANTIC et le maître d'oeuvre F. Bernollin. Le but est de trouver la solution pour les douches la mieux adaptée en fonction des contraintes de planning d'utilisation, d'implantation en zone innondable et de projet d'extension des vestiaires.

En 2014 une convention avec GRDF a fait été signée pour la mise à disposition d'emplacements pour la pose de relais de communication pour le déploiement du télérelevé des compteurs de gaz (coffret électrique et 1 ou 2 antennes radio), un technicien de GRDF est venu pour faire un état des lieux. Précision étant ici faite que ces antennes n'émettront aucune onde

Le 26 novembre M. le maire, D. Catherin et la Directrice des Services ont rencontré Mme Vailloux et M. Paradis du Crédit Agricole afin de faire un point sur l'avancement des travaux du local. M. Paradis est revenu sur les points qui avaient été actés lors de la précédente réunion et notamment la prise en charge financière des travaux par le Crédit Agricole. Les montants des devis sont exorbitants par rapport à ceux annoncés à l'époque. M. le maire a fait part de son mécontentement précisant que des accords verbaux ont été pris et qu'il n'était absolument pas question de revenir dessus. Les représentants du Crédit Agricole vont prendre en compte ses données et une nouvelle rencontre sera programmée en début d'année. Depuis cette rencontre des échanges par mél ont eu lieu avec M. Paradis, notamment les plans d'implantation vus lors de la 1 ére réunion.

Commission Urbanisme : D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme

Concernant la déclaration de projet, suite à notre demande de modification de notre POS pour intégrer dans la zone d'activités de Lavy plusieurs parcelles à côté des bâtiments pompiers, l'enquête publique d'une durée d'un mois s'est achevée le 15 novembre. A noter que la majorité des personnes reçues ont confondu cette enquête publique d'extension de la zone d'activités et le projet de PLUi.

Le futur zonage PLÜi, comme le règlement, repartira de zéro et la zone urbanisable sera probablement plus réduite que la précédente issue du POS. Puis à l'horizon 2050, l'objectif de l'Etat est le zéro artificialisation nette des sols. Il ne devrait alors plus exister de terrain urbanisable sans compensation d'un terrain à désartificialiser. L'augmentation de la population devra se faire sans extension de zone urbanisable, mais surtout par une densification de l'habitat et de l'utilisation des logements vacants. La réunion du Comité de Pilotage du PLUI prévue le 26 novembre a reportée, et la réunion publique prévue le 19 décembre à Manziat est de ce

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le 20 novembre, un exercice grandeur nature « anti terroriste » était organisé à Manziat, regroupant plus d'une cinquantaine de gendarmes. Cette demijournée s'est développée dans l'enceinte de l'école publique est s'est bien déroulée. M. le maire explique au combien il est important de réaliser ce type d'exercice car toutes les communes peuvent être confrontées à ce genre d'attaque.

Une procédure de distribution des pilules d'iode en cas d'incident nucléaire a été mise en place. Même si la commune ne se trouve pas dans le périmètre immédiat de la centrale du Bugey, il est nécessaire de mettre en place un système à appliquer en cas d'accident. Cette procédure vient compléter le Plan Communal de Sauvegarde (également mis à jour) et sera présentée aux agents, pompiers, et conseillers municipaux lors d'une réunion.

Les pompiers de Manziat interviendront les 29 novembre et 18 décembre au stade de foot pour une formation défibrillateur, M. le maire précise qu'il s'agit d'un devoir pour les dirigeants et entraîneurs d'être formés à sa manipulation, beaucoup d'arrêts cardiaques se produisent sur des stades.

M. le maire précise que la piscine de Pont de Vaux sera encore fermée jusqu'en janvier car des légionnelles ont été trouvées dans les eaux sanitaires chaudes et froides. Des travaux sont en cours et des traitements chimiques seront réalisés.

### **QUESTIONS DIVERSES**

N. CHAMBARD et A. APPERT ont assisté S. SIMON pour un état des lieux aller et retour lors d'une location de la salle des fêtes. Des améliorations sont apporter pour simplifier certains postes, mais il faut rester vigilent et le temps passé par l'agent est nécessaire compte tenu de l'ensemble des éléments à voir

S.BERNARD et A. COULON demandent s'il n'est pas possible que les états des lieux aient lieu le vendredi soir au lieu du samedi matin. La Directrice Générale des Services précise qu'un travail est actuellement en cours avec les agents en charge de la location et des états des lieux pour voir si la gestion du planning permettrait effectivement de ne plus avoir d'état des lieux le samedi matin.

Un grand merci aux bénévoles, aux employés municipaux et aux élus qui ont participé à la décoration de notre commune pendant les fêtes de fin d'année!



Bulletin d'informations municipales édité par la Commune de MANZIAT et distribué au domicile des habitants de la Commune. Tirage à 940 exemplaires / Dépôt légal : 1er trimestre 2020 / Réalisation : Mairie de MANZIAT (Ain) Commission Communication / Photos : Mairie de MANZIAT (Ain) / Impression : Imprimerie COMIMPRESS à REPLONGES (Ain)